



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PNF

**BTS Conseil et commercialisation
de solutions techniques (BTS CCST)**

Lundi 22 et mardi 23 mars 2021

Evolution de la notion de spécialité et coloration des sections...

L'existence de spécialités dans le référentiel.

- un dispositif très original.
- Pour chaque section de BTS TC, l'équipe pédagogique devait rédiger une annexe de spécialité correspondant à l'environnement économique de la section, qui permettait d'adapter la partie technique du référentiel à des besoins spécifiques.

Ainsi sont nées diverses familles de spécialités dans des domaines très variés.

Les limites du dispositif

Ce dispositif avait cependant un certain nombre d'inconvénients qui se sont révélés au cours du temps :

- des spécialités qui tombaient en désuétude compte tenu de l'évolution du marché local du travail,
- un changement des spécialités complexe qui demandait un avis favorable de l'inspection pédagogique régionale,
- une grande diversité de profils d'entreprises d'accueil qui rendait difficile la gestion des stages et/ou des contrats d'apprentissage.

Un dispositif plus souple au service de l'insertion professionnelle et la poursuite d'études

La réponse apportée par le groupe de travail est celle de la constitution par tous les apprenants d'un dossier technique :

- chaque étudiant doit réaliser un dossier technique, évalué à l'épreuve E62, sur un produit ou une famille de produits en relation avec les stages réalisés au cours de sa formation.
- dans les sections tournées vers un secteur donné, les dossiers élaborés par les étudiants portent bien entendu sur des produits ou des solutions techniques de ce secteur.

Par ailleurs les établissements peuvent ouvrir s'ils le souhaitent un module d'approfondissement sectoriel en lien avec l'environnement économique.

Les avantages du nouveau dispositif

- La « coloration » technique de l'établissement sera donc maintenue, ce qui n'empêchera pas certains étudiants de faire leur dossier technique sur des produits ou des familles de produits autres.
- Plusieurs « colorations » peuvent cohabiter dans une même établissement
- Les évolutions de « coloration » des établissements sont possibles en fonction des opportunités de l'environnement.

Présentation du module d'approfondissement sectoriel et/ou de mobilité européenne

- Le référentiel prévoit un module d'approfondissement sectoriel optionnel de deux heures par semaine sur les deux années.
- Ce module d'approfondissement est en général financé sur les moyens propres de l'établissement.
- Il a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et/ou leurs poursuites d'études supérieures, en permettant l'acquisition de compétences spécifiques, en lien avec l'environnement de l'établissement de formation ou lors d'une période de professionnalisation à l'étranger.

L'évaluation du module d'approfondissement sectoriel (EF2)

- Epreuve orale, coefficient 1, durée 20 minutes,
- CCF pour les scolaires et les apprentis des centres habilités, ponctuel pour les autres,
- Seuls les points au dessus de la moyenne comptent.
- Le situation d'évaluation orale prend la forme d'un exposé puis d'un entretien avec la commission d'évaluation.
- Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, une partie de l'exposé et une partie de l'entretien se déroulent en langue étrangère.

21/03/2021

L'épreuve facultative sur l'engagement étudiant (EF3)

Épreuve orale, 20 minutes sans préparation, coefficient 1

Objectifs : Cette épreuve facultative vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans l'exercice d'activités associatives, bénévoles ou humanitaires, en relation avec celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ».

Cela peut concerner :

- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire U61 « Développement de la clientèle et relation-client » ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme.

L'épreuve sur l'engagement étudiant (suite)

Critères d'évaluation

- Les critères d'évaluation sont :
- l'appropriation des compétences liées au domaine professionnel ;
- la capacité à mettre en œuvre les méthodes et les outils ;
- la qualité de l'analyse ;
- la qualité de la communication.

Modalités

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant, servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. Les modalités de mise en œuvre (procédure, calendrier...) seront précisées dans la circulaire nationale d'organisation du BTS.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Questions diverses

